



---

Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 15 juin 2018	WFP/EB.A/2018/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2
Original: anglais	WFP/EB.A/2018/5-D/2
	Ressources, questions financières et budgétaires

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org>).

---

## Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Comptes annuels vérifiés de 2017 (WFP/EB.A/2018/6-A/1)
- Nomination de trois membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2018/6-B/1)
- Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (WFP/EB.A/2018/6-C/1)
- Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017) (WFP/EB.A/2018/6-D/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2018/6-E/1)
- Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2018/6-F/1) et Note du Directeur exécutif (WFP/EB.A/2018/6-F/1/Add.1)
- Rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires (WFP/EB.A/2018/6-G/1) et réponse de la direction du PAM aux recommandations (WFP/EB.A/2018/6-G/1/Add.1)
- Rapport de l'Auditeur externe sur la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence (WFP/EB.A/2018/6-H/1) et réponse de la direction du PAM aux recommandations (WFP/EB.A/2018/6-H/1/Add.1)
- Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2018/6-I/1)
- Point sur la mise en œuvre de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale par le PAM sur le relèvement de l'âge réglementaire de départ à la retraite des membres du personnel du PAM (WFP/EB.A/2018/6-J/1)
- Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (WFP/EB.A/2018/6-K/1)
- Point sur la feuille de route intégrée (WFP/EB.A/2018/5-D/1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES – NEW YORK

Référence: AC/2040

Comité consultatif pour  
les questions administratives et budgétaires

Le 14 juin 2018

Monsieur le Directeur exécutif,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les documents ci-après, que le Programme alimentaire mondial lui a présentés:

Comptes annuels vérifiés de 2017 (WFP/EB.A/2018/6-A/1); Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (WFP/EB.A/2018/6-C/1); Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1er janvier-31 décembre 2017) (WFP/EB.A/2018/6-D/1). La liste des documents dont était saisi le Comité consultatif figure en annexe à ce rapport.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session, et transmettre dès que possible une version imprimée de ce document au Comité consultatif.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président  
Carlos G. Ruiz Massieu

M. David Beasley  
Directeur exécutif  
Programme alimentaire mondial  
Via Cesare Giulio Viola, 68-70  
00148 Rome, Italie

p.j.

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les 15 rapports ci-après établis par le Secrétariat du Programme alimentaire mondial (PAM) pour présentation au Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, qui se tiendra à Rome (Italie) du 18 au 22 juin 2018. Quatre de ces documents sont soumis au Conseil d'administration pour approbation, dix pour examen, et un pour information (voir la liste complète des rapports en annexe). Lors de l'examen des rapports, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétariat du PAM, qui lui ont communiqué des informations supplémentaires et des éclaircissements, dont les derniers ont été reçus sous forme de réponses écrites le 8 juin 2018.

## II. Documents soumis au Conseil d'administration pour approbation

### A. Comptes annuels vérifiés de 2017

2. Le rapport sur les comptes annuels vérifiés de 2017 (WFP/EB.A/2018/6-A/1) contient: a) la déclaration du Directeur exécutif, la déclaration sur le contrôle interne, les États financiers I à V et les Notes y afférentes dans la section I; et b) l'opinion de l'Auditeur externe relative aux états financiers et le texte intégral de son rapport dans la section II.
3. L'Auditeur externe a rendu une opinion sans réserve au sujet des états financiers du PAM pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le Comité consultatif remarque que l'Auditeur externe a formulé sept recommandations qui portent sur des aspects tels que les transferts de type monétaire, les produits et créances relatifs aux contributions et les questions se rapportant aux technologies de l'information, dont quatre – qui concernent les transferts de type monétaire et les questions liées aux technologies de l'information – sont considérées comme ayant un caractère hautement prioritaire et requièrent l'attention immédiate de la direction. Les observations et les réponses du PAM à ces recommandations de l'Auditeur externe ont été pleinement prises en compte dans son rapport. Le Comité a été informé, à sa demande, que la direction du PAM avait accepté toutes les recommandations formulées par l'Auditeur externe. **Le Comité consultatif ne doute pas que les recommandations de l'Auditeur externe seront appliquées rapidement et dans leur intégralité.**

### *Résultats financiers et situation financière*

4. En ce qui concerne les résultats financiers du PAM de 2017, le Directeur exécutif a donné des informations aux paragraphes 11 à 31 de sa déclaration. Le montant total des produits de l'exercice 2017 s'est élevé à 6 403,9 millions de dollars É.-U., en hausse de 522 millions de dollars, soit 9 pour cent, par rapport à 2016; cette augmentation découle principalement de l'accroissement des contributions des principaux donateurs à l'appui des interventions menées en République arabe syrienne, de l'opération d'urgence en faveur des réfugiés syriens et des activités menées pour faire face au risque de famine dans quatre pays (Soudan du Sud, Nigéria, Somalie et Yémen). En 2017, le montant total des dépenses se chiffrait à 6 219,2 millions de dollars, en hausse de 16 pour cent par rapport à 2016. Le Comité consultatif note également que les dépenses de personnel ont augmenté de 7 pour cent, passant à 884,0 millions de dollars, en raison principalement d'un accroissement du nombre de spécialistes internationaux, d'agents nationaux et de consultants.
5. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif indique également qu'au 31 décembre 2017, le montant total des actifs du PAM s'élevait à 7 975,5 millions de dollars, une hausse de 1 375,5 millions de dollars, soit 20 pour cent, par rapport à 2016. Les passifs se montaient au total à 3 545,6 millions de dollars en 2017, une progression de 1 208,2 millions de dollars, soit 52 pour cent, par rapport à 2016. Les actifs nets (actifs moins passifs), y compris les

soldes des fonds et les réserves, représentaient au total à 4 433,9 millions de dollars, contre 4 284,6 millions de dollars en 2016.

6. Le Comité consultatif a été informé que 91,4 millions de personnes ont bénéficié de l'assistance du PAM dans 83 pays. Globalement, les produits du PAM ont augmenté de près de 2 milliards de dollars entre 2013 et 2017, les dépenses opérationnelles ayant augmenté de 4,5 milliards de dollars, passant à 6,2 milliards de dollars, au cours de la même période. À sa demande, le Comité consultatif a reçu l'analyse ci-après des ratios financiers qui reflète l'actif et le passif du PAM au 31 décembre 2017:

#### Analyse des ratios

	Ratio de liquidité Actifs réalisables/ passifs exigibles	Actif total/ passif total	Ratio de trésorerie Trésorerie + placements à court terme/passifs exigibles	Ratio de liquidité immédiate Trésorerie + placements à court terme + montants à recevoir/ passifs exigibles
2015	8,6	4,3	3,0	7,3
2016	9,5	4,9	3,4	8,4
2017	9,8	4,9	3,5	8,7

Le Comité observe que les ratios sont en hausse depuis 2015 par rapport aux périodes précédentes et que la situation financière du PAM s'améliore globalement. Toutefois, le Comité a été informé que les besoins humanitaires ne cessaient de croître, entraînant un écart sans précédent entre le niveau des besoins et celui des financements.

7. À sa demande, le Comité consultatif a également été informé que l'année 2017 avait vu un accroissement significatif du niveau des contributions qui, selon les stipulations des donateurs, étaient destinées à des exercices futurs. Le montant total des revenus constatés d'avance en 2017 était de 1,9 milliard de dollars, dont 1,55 milliard de dollars à utiliser en 2018 et le reste, soit 378 millions de dollars, étant réservé pour les exercices 2019 et ultérieurs. De l'avis du PAM, la progression du montant des revenus constatés d'avance est une évolution positive qui améliore à la fois la prévisibilité des ressources du PAM et son aptitude à planifier efficacement ses opérations futures.
8. **Le Comité consultatif prend note de l'amélioration de la situation financière du PAM. Il recommande que les comptes annuels vérifiés de 2017 soient approuvés.**
9. Sur une question connexe, le Comité consultatif a également demandé et obtenu des renseignements au sujet de la planification et de la hiérarchisation des opérations. Il a été informé que près de 95 pour cent des contributions reçues par le PAM en 2017 étaient assorties de conditions qui en déterminaient l'emploi et qui, souvent, stipulaient le type d'activité à financer dans un pays donné, ce qui laissait au PAM une marge de manœuvre réduite pour affecter librement les fonds à certains sites ou à certaines opérations en fonction des besoins. Les autres cinq pour cent des revenus étaient considérés sans affectation particulière ou assortis de conditions peu contraignantes et servaient à financer les besoins les plus urgents. **Le Comité consultatif est préoccupé par le fait que le faible pourcentage de contributions sans affectation particulière pourrait compromettre la souplesse requise au PAM pour redéployer les ressources afin de faire face aux besoins humanitaires d'urgence.**

10. En ce qui concerne la base de donateurs, le Comité a été informé que le PAM envisageait de la développer au cours des trois prochaines années en élargissant son programme de sollicitation de dons auprès des particuliers. Le revenu provenant de ces donateurs devrait passer de 14 millions de dollars en 2018 à plus de 30 millions de dollars en 2021. Le Comité relève que l'essentiel de cette croissance représentera des revenus sans affectation particulière. Le PAM entend également solliciter des contributions auprès de sociétés et de fondations pour financer des programmes spécifiques, l'accroissement des contributions en provenance de ces sources devant passer de 66 millions de dollars à 80 millions de dollars entre 2018 et 2021.
11. Le Comité consultatif note qu'il existait un déficit de financement de 3,8 milliards de dollars pour 2017 entre le produit des contributions (6,0 milliards de dollars) et les besoins totaux (9,8 milliards de dollars) et qu'en conséquence, comme l'indique le document, le PAM a hiérarchisé les priorités de son programme de travail et ses activités selon les territoires géographiques, les ménages et les activités.

### **Questions diverses**

#### *Transferts de type monétaire*

12. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif indique que la valeur des transferts de type monétaire a atteint 1 446,1 millions de dollars en 2017, contre 882,3 millions de dollars en 2016. Cette hausse de 64 pour cent est due en grande partie à l'utilisation de ces transferts pour faire face aux situations rencontrées en République arabe syrienne et en Somalie et à la crise actuelle liée aux réfugiés syriens dans les pays voisins. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le recours aux transferts de type monétaire dans les opérations du PAM avait augmenté sensiblement depuis 2010, date à laquelle leur montant s'établissait à 60 millions de dollars. Les transferts de type monétaire devraient représenter 1,76 milliard de dollars, soit 32 pour cent du plan d'exécution de 2018, et compter désormais pour un tiers des coûts directs du PAM contre un quart précédemment. Le Comité a également été informé que le PAM envisageait différentes modalités de transfert en fonction des objectifs spécifiques des programmes. En conséquence, dans le cadre d'un programme donné, les transferts de ressources pouvaient être effectués sous forme uniquement d'espèces non assorties de restrictions, de bons-produits, de vivres, ou de toute combinaison de ces modalités afin d'atteindre au mieux les objectifs du programme. **Le Comité consultatif prend acte du recours accru aux transferts de type monétaire dans l'assistance fournie par le PAM et ne doute pas que des mécanismes efficaces de suivi et de contrôle de ces transferts sont en place afin de veiller à ce que les fonds soient utilisés comme il convient et les risques atténués.**

#### *Passifs liés aux avantages du personnel*

13. Le Directeur exécutif précise dans sa déclaration que les passifs liés aux avantages du personnel s'établissaient à 878,1 millions de dollars au 31 décembre 2017 et que le montant des actifs mis en réserve pour financer les passifs bruts liés à ces engagements s'établissait à 573,1 millions de dollars. Il s'agit là d'un niveau de financement de 68 pour cent, ratio qui s'est amélioré par rapport à 2016 (66 pour cent), ce qui s'explique par un rendement accru des actifs qui a atteint 18,2 pour cent pour l'année. La déclaration fait apparaître que l'analyse de l'actif et du passif sera parachevée au début de 2018. Le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé qu'un rapport révisé utilisant les informations financières relatives à l'année 2017 devait être publié à la mi-2018 et présenté pour examen au Comité des placements. Toute modification de la politique de financement serait soumise au Conseil d'administration pour examen et approbation. **Le Comité consultatif prend acte de l'augmentation positive du financement des engagements à long terme au titre des prestations dues aux employés.**

## **B. Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes**

14. Le rapport sur l'utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (WFP/EB.A/2018/6-C/1) indique que le Compte d'intervention immédiate constitue un dispositif de prêts internes en faveur de projets dans les situations où des vies sont menacées. Pour optimiser l'incidence positive du Compte d'intervention immédiate, la direction propose d'y injecter un montant de 35 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP). Ce transfert, qui permettrait d'accroître la capacité du PAM d'affecter des fonds du Compte d'intervention immédiate en faveur de programmes, est proposé conformément aux dispositions approuvées par le Conseil à la rubrique "Consolidation des réserves du PAM".
15. Le rapport indique aussi que l'utilisation du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs entre 2003 et 2016 a entraîné une extension de la base de donateurs du PAM, puisque 30 gouvernements l'ont rejointe et que de nouveaux partenariats pour la mobilisation de ressources ont été constitués. En 2016, les ressources du Fonds étaient épuisées, et la direction demande donc au Conseil d'approuver la revitalisation du Fonds au moyen d'un transfert de 30 millions de dollars depuis le Compte de péréquation des dépenses AAP. Les fonds alloués pourraient être utilisés de manière conforme aux cadres établis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 et dans la Politique en matière de plans stratégiques de pays (PSP).
16. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que 73,4 millions de dollars avaient été investis en faveur d'initiatives internes d'importance primordiale entre 2012 et 2015, et qu'un montant de 35,6 millions de dollars avait été alloué aux initiatives internes d'importance primordiale approuvées dans le cadre du Plan de gestion pour 2018-2020. L'annexe du rapport fait état de deux autres utilisations possibles du solde du Compte de péréquation des dépenses AAP pour un montant de 194,8 millions de dollars: a) un fonds de transition pour le Programme 2030 afin d'aider le PAM à repositionner ses activités, avant de passer à une nouvelle phase opérationnelle, sur la base des conclusions des examens stratégiques Faim zéro approfondis menés au niveau national, notamment grâce à un appui efficace et efficient à toutes les étapes du processus des plan stratégique de pays; b) un capital initial pour financer les opérations de collecte de fonds auprès du secteur privé et les investissements, jusqu'à ce que les contributions atteignent un montant suffisant pour que ces activités s'autofinancent. Le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que les deux utilisations possibles de l'excédent du Compte de péréquation des dépenses AAP étaient des exemples de propositions susceptibles d'être présentées pour approbation à l'avenir, mais qu'elles n'étaient pas soumises pour le moment en tant que propositions.
17. **Le Comité note qu'un montant de 109 millions de dollars a été investi en faveur d'initiatives internes d'importance primordiale depuis 2012 et ne doute pas que le PAM présentera des informations consolidées concernant les résultats des investissements précédents lorsqu'il proposera d'allouer des fonds à de nouvelles initiatives de ce type. Il n'a pas d'objection à formuler au sujet du transfert, à partir du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes, d'un montant de 35 millions de dollars au Compte d'intervention immédiate et d'un montant de 30 millions de dollars au Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs.**

### **C. Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM**

18. Le Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017) (WFP/EB.A/2018/6-D/1) indique que le Mécanisme de gestion globale des vivres aide le PAM à venir en aide à ses bénéficiaires en assurant un approvisionnement régulier qui permet de réduire les délais de livraison et de mieux utiliser les ressources. En 2017, 46 pour cent des achats de vivres des bureaux de pays ont été réalisés via ce mécanisme. Les pays qui achètent en faisant appel à ce mécanisme ont pu livrer les produits aux bénéficiaires dans un délai moyen de 41 jours, soit une amélioration de près de trois mois par rapport à la procédure d'achat classique. Le rapport indique que le plafond approuvé de 350 millions de dollars limite les possibilités offertes par le Mécanisme de gestion globale des vivres et qu'un nouveau relèvement de ses ressources est nécessaire pour que davantage d'opérations du PAM puissent bénéficier de livraisons plus rapides des vivres. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le relèvement du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres de 350 millions à 500 millions de dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le plafond renouvelable de 500 millions de dollars était calculé sur la base du Plan de gestion du PAM pour 2018-2020 dans lequel les bureaux de pays indiquaient les besoins opérationnels et la dotation en ressources escomptée pour les prochaines années civiles. Il en ressortait que 2 millions de tonnes de produits d'une valeur de 1,1 milliard de dollars seraient achetés en 2018 via le Mécanisme de gestion globale des vivres. Le Mécanisme aurait donc besoin de 440 millions de dollars, avec un taux de rotation de 2,5, les 60 millions restants servant à soutenir les activités d'achat aux petits producteurs (20 millions de dollars) et à faire face aux nouvelles situations d'urgence (40 millions de dollars). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ce que le plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres soit porté de 350 millions de dollars à 500 millions de dollars.**

### **D. Nomination de trois membres du Comité d'audit**

19. Dans le document WFP/EB.A/2018/6-B/1, le Directeur exécutif recommande de reconduire dans leurs fonctions, pour un second et ultime mandat d'une durée de trois ans, les trois membres suivants du Comité d'audit dont le mandat arrive à échéance le 14 novembre 2018: M. Suresh Kana (Afrique du Sud), M. Omkar Goswani (Inde) et Mme Elaine June-Cheung (Chine). Le rapport note que, conformément au mandat du Comité d'audit, le Conseil approuve la désignation de membres du Comité d'audit sur recommandation d'un jury composé de cinq représentants du Conseil d'administration désignés par celui-ci. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ce que soient reconduits dans leurs fonctions les trois candidats en qualité de membres du Comité d'audit.**

## **III. Documents soumis au Conseil d'administration pour examen**

### **A. Rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires et Réponse de la direction aux recommandations issues du Rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires**

20. Les informations concernant le rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires figurent dans le document WFP/EB.A/2018/6-G/1 et la réponse de la direction aux recommandations de l'Auditeur externe dans le document WFP/EB.A/2018/6-G/1/Add.1. Comme l'indique le rapport de l'Auditeur externe, en 2017, le PAM a distribué 3,9 millions de tonnes de denrées alimentaires et en a manutentionné 4,5 millions de tonnes, notamment dans les pays qui connaissent des crises aiguës. La partie de ces denrées qui n'est pas parvenue aux bénéficiaires est évaluée à 28 477 tonnes, soit 0,82 pour cent de l'ensemble des produits alimentaires manutentionnés. L'Auditeur externe

note le niveau relativement faible de ces pertes de denrées malgré les risques accrus d'incidents et la complexité croissante des situations d'urgence; cependant, une variété de facteurs et de partenaires intervenant tout au long de la chaîne d'approvisionnement contribuent, à son avis, à la quantité des pertes et à une approche fragmentée dans le chiffrage de ces pertes.

21. Les tendances des pertes de produits alimentaires observées les années précédentes ont été présentées au Comité consultatif. Le Comité a été informé que l'utilisation continue de la chaîne d'approvisionnement intégrée, appuyée par des processus de gestion solides et des mesures d'atténuation des risques, ainsi que le soutien plus important apporté aux bureaux de pays par les bureaux régionaux, avaient été déterminants pour maintenir un ratio de pertes de produits alimentaires à un faible niveau.

**Pertes de produits alimentaires**

Année	Pertes de produits alimentaires (en millions de dollars)	Pertes de produits alimentaires en pourcentage du total des produits alimentaires manutentionnés
2017	14,2	0,33
2016	21,1	0,47
2015	11,6	0,36
2014	11,8	0,49
2013	18,7	0,66

Le Comité a aussi été informé que des mécanismes étaient en place pour réduire au minimum les pertes de produits alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement, durant les phases de planification, d'approvisionnement, de réception et de livraison, et que diverses mesures de prévention et d'atténuation avaient été prises au niveau local. **Le Comité consultatif note que les pertes de produits alimentaires ont diminué au cours de l'année dernière et réaffirme combien il importe de limiter les pertes alimentaires à un minimum.**

**B. Point sur la feuille de route intégrée**

22. Le PAM indique que l'année 2017 a été marquée par l'entrée en vigueur de la feuille de route intégrée (voir le document WFP/EB.A/2018/6-A/1). À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'en mai 2018, 67 bureaux de pays avaient accompli la transition vers le cadre fixé par la feuille de route intégrée, ce qui représentait environ 65 pour cent du programme de travail du PAM. Trois autres bureaux de pays devaient avoir accompli la transition en juillet 2018 tandis que les 11 bureaux de pays restants se trouvaient à différentes étapes de la finalisation de l'examen stratégique Faim zéro, ou de l'élaboration de leur plan stratégique de pays (PSP) ou de leur plan stratégique de pays provisoire (PSPP). En ce qui concerne les enseignements qui en ont été tirés, le Comité a été informé que les améliorations apportées au dispositif et aux processus devaient assurer une transition sans heurt pour les bureaux de pays restants. L'approbation des PSP et des PSPP restants était échelonnée sur les prochaines sessions du Conseil d'administration afin d'assurer une répartition équilibrée de la charge de travail. Tous les bureaux de pays devaient avoir adopté le dispositif de la feuille de route intégrée pour le début de 2019.
23. Des informations actualisées et des propositions concernant la feuille de route intégrée du PAM figurent dans le document WFP/EB.A/2018/5-D/1. Le document présente les premières



recommandations issues des constats de l'examen interne. Le Comité consultatif rappelle ses recommandations concernant les modalités temporaires de gouvernance applicables durant la période de transition de 2017 et 2018 pour faciliter la mise en œuvre graduelle de la feuille de route intégrée ainsi que l'approbation demandée de déléguer provisoirement au Directeur exécutif le pouvoir d'approuver les programmes et de réviser les budgets.

24. À cet égard, le Comité consultatif a demandé les informations les plus récentes concernant le recours aux délégations de pouvoirs provisoires et a été informé qu'elles étaient applicables durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 29 février 2020. Compte tenu de l'expérience acquise durant la période intérimaire et au cours de l'examen, des délégations de pouvoirs permanentes seraient présentées au Conseil pour approbation à sa première session ordinaire de 2020. Si elles étaient approuvées, elles entreraient en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2020. Le Comité a aussi été informé que depuis l'entrée en vigueur des délégations de pouvoirs provisoires en janvier 2018, le Directeur exécutif avait approuvé les révisions des PSPP de transition pour la Turquie, la République dominicaine, Haïti et le Népal. Cinq autres révisions portant sur des interventions menées face à une crise concernant le PSPP de transition pour le Burkina Faso, le PSP pour le Bangladesh, le PSPP de transition pour la Mauritanie, le PSPP de transition pour le Mali et le PSPP de transition pour la Zambie ont été communiquées au Conseil d'administration pour observations et le Directeur exécutif a approuvé les révisions du PSP pour le Zimbabwe et du PSPP de transition pour le Swaziland en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués. De plus, au cours de 2017, deux révisions de plans stratégiques de pays établis à titre pilote pour le Bangladesh et la Colombie ont été approuvées conformément aux pouvoirs délégués à titre provisoire au Directeur exécutif.

### **C. Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale**

25. Des informations relatives au Rapport annuel de l'Inspectrice générale figurent dans le document WFP/EB.A/2018/6-F/1; la réponse de la direction est publiée sous la cote WFP/EB.A/2018/6-F/1/Add.1. En ce qui concerne l'appétence pour le risque et l'utilisation de l'évaluation des risques, le Comité consultatif a été informé, en réponse à sa demande, que le PAM était financé par des contributions volontaires et qu'il comptait donc sur le soutien de ses donateurs pour pouvoir s'acquitter de son mandat. Le Comité a aussi été informé que les rapports sur le contrôle pour 2016-2017 avaient mis en relief la nécessité de renforcer les processus, les outils et les directives concernant l'évaluation et la gestion des risques à l'échelle de l'institution, y compris l'évaluation des risques de fraude, et de veiller à les intégrer dans les activités courantes du PAM. À cet égard, le Comité consultatif note que l'établissement en 2017 d'un poste de responsable du contrôle des risques pour diriger la nouvelle Division de la gestion globale des risques créée au sein du Département de la gestion des ressources constitue une évolution positive.

## ANNEXE

### **Rapports présentés au Comité consultatif pour approbation:**

- Comptes annuels vérifiés de 2017 (WFP/EB.A/2018/6-A/1)
- Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (WFP/EB.A/2018/6-C/1)
- Nomination de trois membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2018/6-B/1)
- Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1er janvier-31 décembre 2017) (WFP/EB.A/2018/6-D/1)

### **Rapports présentés au Comité consultatif pour examen:**

- Point sur la feuille de route intégrée (WFP/EB.A/2018/5-D/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2018/6-E/1)
- Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2018/6-F/1)
- Note du Directeur exécutif sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2018/6-F/1/Add.1)
- Rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires (WFP/EB.A/2018/6-G/1)
- Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires (WFP/EB.A/2018/6-G/1/Add.1)
- Rapport de l'Auditeur externe sur la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence (WFP/EB.A/2018/6-H/1)
- Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence (WFP/EB.A/2018/6-H/1/Add.1)
- Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2018/6-I/1)
- Point sur la mise en œuvre de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale sur le relèvement de l'âge réglementaire de départ à la retraite des membres du personnel du PAM (WFP/EB.A/2018/6-J/1)

### **Rapport présenté au Comité consultatif pour information:**

- Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (WFP/EB.A/2018/6-K/1)